

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit septembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2025.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD MAGNÉ, Nicolas EYROLLE, Damien LAURENSOU, Maurice CROS, Antonin FIALIP, Mathieu ESCARAVAGE, Julie NAYRAC-BROSSARD, Guillaume TRÉMOUILLE, Michaël CHABUT, Clément GIRE, Pierre RAOUL.

ABSENTE : Geneviève CHASLES.

M. Antonin FIALIP a été élu secrétaire.

o-O-o

M. le Maire précise que le projet de compte-rendu du 29 juillet 2025 a été transmis ce jour : ce dernier sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil. M. le Maire présente Madame Elsa Fèvre, nouvel adjoint administratif à la mairie au service comptabilité depuis août.

o-O-o

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Matériel du local Epicerie : vente à la SAS Tout Seul,**
- **Vente ancien mobilier scolaire,**
- **Biens de section du village de Roche de Vic,**
- **Biens de section des villages de Chantarel, Aubiat, Beauverie et la Commanderie**
- **Terrain multisports : demande d'attribution de subvention départementale**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N° DE 2025 51

Objet : Épicerie – vente matériel
SAS TOUT SEUL.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE 2025 24 du 25 février 2025 et donne le détail du matériel vendu à la SAS TOUT SEUL, M. Julien Graffeuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓confirme la vente du matériel suivant :
 - 3 vitrines réfrigérées à 300 € pièce soit 900 €,
 - 2 armoires réfrigérées positives à 500 € pièce soit 1.000 €,
 - 1 armoire réfrigérée négative à 500 €
 - 1 rôtissoire à 200 €,
 - 1 trancheuse à 200 €,
 - 1 lot de matériel informatique à 200 €,
- ✓confirme la vente du matériel détaillé ci-avant à la SAS TOUT SEUL, M. Julien Graffeuil pour un montant total égal à **3.000 €**,
- ✓charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 52

Objet : Matériel scolaire – convention
de cession avec la Commune de Beynat.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de cession de matériel à titre onéreux entre la Commune d'Albussac et la Commune de Beynat concernant 15 tables scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓accepte la convention présentée ci-avant,
- ✓confirme la vente à la Commune de Beynat de 15 tables au tarif de 375 €,

✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 53

**Objet : Biens de section de Roche de Vic
Société communale de chasse d'Albussac.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Société communale de chasse d'Albussac concernant les droits de chasse sur la parcelle YA 36 appartenant aux biens de section du village de Roche de Vic.

MM. Gire et Rigal donnent des explications sur l'historique des droits de chasse sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'accorder les droits de chasse sur la parcelle YA 36 appartenant aux biens de section du village de Roche de Vic à la Société communale de chasse d'Albussac,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 54

**Objet : Biens de section de Chantarel, Aubiat,
Beauverie et la Commanderie – parcelle YI n°1.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande conjointe de la Société communale de chasse d'Albussac et de MM. MAGNÉ Raymond et Serge concernant une partie de la parcelle YI n°1 appartenant aux biens de section des villages de Chantarel, Aubiat, Beauverie et la Commanderie.

Une discussion s'engage : cette parcelle est certainement concernée par la gestion ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte la **résiliation** du bail à ferme du 6 mai 2004 (avenant du 4 janvier 2022) signé entre le Maire d'Albussac et le Président de la société communale de chasse d'Albussac concernant une partie de la parcelle YI n°1 appartenant aux biens de section des villages de Chantarel, Aubiat, Beauverie et la Commanderie, à compter du 31 décembre 2025,
- ✓ décide d'établir un bail à ferme entre le Maire d'Albussac et MM. MAGNÉ Raymond et Serge concernant une partie (12.500 m²) de la parcelle YI n°1 appartenant aux biens de section des villages de Chantarel, Aubiat, Beauverie et la Commanderie, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- ✓ précise que le bail est consenti moyennant un fermage annuel fixé à 59,31 €/hectare (montant en cours à la date de la présente décision),
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 55

**Objet : Projet Ecole – Cantine – Garderie
Création d'un terrain multisports.**

Monsieur le Maire précise qu'une modification doit être apportée au plan de financement approuvé en séance du 25 février 2025 (n° DE 2025 16). La modification concerne la tranche de travaux « création d'un terrain multisports ».

Il présente le dernier devis établi pour le city stade (ou terrain multisports) avec la clôture ouverte sur 1 côté uniquement (pour permettre de l'intégrer dans l'enceinte globale de la cour d'école).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme le programme de restructuration Ecole - Cantine – Garderie (avec amélioration de la performance énergétique) et création d'un terrain multisports,
- accepte l'enveloppe du projet Création terrain multisports estimée à **78.289,00 € HT**,
- donne son accord sur le **plan de financement du programme Création d'un terrain multisports** décrit ci-après :

○ aide départementale 78.289 x 30% =	23.487,00 €
○ Subvention A.N.S. 78.289 x 31,20%	24.427,00 €
○ Autofinancement ou emprunt	<u>30.375,00 €</u>

- Total HT : 78.289,00 €,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible, dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale, et sollicite un avenant de redéploiement et complémentaire,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 56

**Objet : Travaux sécurisation voirie
Bourg d'Albussac.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis estimatifs concernant des travaux de sécurisation et réfection au niveau de la Rue des Commerces et de la Rue du Stade. Le coût total est estimé à 23.543,00 € HT. Il présente le projet de convention pour la Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) entre la Commune d'Albussac et Corrèze Ingénierie.

M. le Maire présente les différents devis de travaux voirie dans le Bourg (au niveau de l'épicerie, au niveau de l'entrée du Bourg Route des Cascades, au niveau de la nouvelle entrée de la cour de la mairie), l'éventuelle mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h (dans la totalité du bourg ou uniquement à certains endroits). Discussion sur l'éventuelle installation de potelets, de feu de signalisation « récompense », de mise en place de chicanes...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- reporte sa décision concernant les différentes tranches de travaux afin de définir les travaux effectués en régie et ceux confiés à une (ou des) entreprise(s) ;
- accepte le projet de convention pour la Mission de maîtrise d'œuvre entre la Commune d'Albussac et Corrèze Ingénierie :
 - phase Elaboration du projet,
 - phase Consultation des entreprises,
 - phase Suivi des travaux,
 - phase Réception des travaux ;
- précise que les phases retenues seront définies ultérieurement ;
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 57

Objet : Recrutement agent contractuel.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement

Vu la délibération DE 2024 77 en date du 23 décembre 2024 portant création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 5 mars 2025 ;

Vu la délibération DE 2025 34 en date du 12 avril 2025 ;

Sur le rapport de M. le Maire et **après en avoir délibéré :**

confirme que l'emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade d'adjoint administratif, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des difficultés de recrutement, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

décide que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à **l'indice brut compris entre 367 et 432.**

confirme que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

o-O-o

N° DE 2025 58

Objet : Convention entre la Commune d'Albussac et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Maire rappelle les différentes discussions concernant l'ancien hôtel-restaurant situé au 23, rue des Commerces au Bourg d'Albussac. Il présente un projet de convention pour la reconversion de ce bâtiment et ses dépendances entre la commune d'Albussac et l'EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de convention présenté définissant les modalités de partenariat entre la Commune et l'EPFNA pour l'avenir des biens situés sur les parcelles ZW 261 et 262, au Bourg d'Albussac, 23, rue des Commerces,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2025 59

Objet : Matériel scolaire – Cession à la Commune de Lagleygeolle.

En complément de la délibération DE 2025 52, Monsieur le Maire précise que la Commune de Lagleygeolle souhaite également acquérir 15 tables scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme la vente à la Commune de Lagleygeolle de 15 tables au tarif de 375 €,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- Information sur la prolongation d'arrêt de travail de Mme Zumello Agnès : contrat de remplacement établi avec Mme Aubry Anne pour le nettoyage à la salle polyvalente ;
- Décision à prendre pour l'implantation du Point d'Apport Volontaire « desservant » le village de Chantarel (suivant le lieu retenu, celui envisagé pour Teillol risque d'être annulé) : au niveau du carrefour entre la RD 10 et la VC 18 (entre Audubal et Chantarel) ;
- Concernant la protection sociale – volet santé – nécessité de saisir le CST du Centre de Gestion (montant de la participation à définir de façon provisoire) ;
- Installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau bâtiment école ; l'entreprise Girerd a donné des précisions : possibilité d'installation d'un compteur 18 kWh (tarif rachat du surplus de production, pour une puissance inférieure ou égale à 9 kWc, 4 centimes & pour une puissance supérieure à 9 kWc : 7,31 centimes) ;
- Discussion sur le règlement de l'électricité de la Maison des Levades par la Société communale de chasse d'Albussac ;
- Présentation de l'étude relative à la mise en place de caméras de surveillance sur la commune d'Albussac (au niveau de l'école et du city stade, au niveau du stade, au niveau du nouvel atelier municipal, au niveau du point d'apport des Quatre Routes sur la route d'Aubiat) ;
- Problème de fonctionnement de l'éclairage public aux Quatre Routes ;
- Présence de M. Philippe Masson aux services techniques en remplacement de M. Raymond Magné ;
- Discussion sur les passerelles endommagées sur le circuit des cascades de Murel (les services de la Communauté de Communes sont en attente des devis) ;
- Discussion sur l'état d'avancement de la cour de l'école. Compte-rendu sur la rencontre entre le Maire, les Adjointes, des parents d'élèves et un membre de la Ligue Contre le Cancer pour discussion sur les matériaux prévus (goudron, béton désactivé, copeaux, pelouse...).

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :